
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 1^{er} novembre 2022, à compter de 20h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Ghislain Beuregard, Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2022-11-137

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - i. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - ii. Budget de l'AIBR pour 2023 – Adoption
 - iii. Approbation du budget 2023 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Quote-part supplémentaire 2022 - Adoption
 - iv. Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière (Faits saillants et sommaire des variations)
 - d) Règlement n° 292-3 modifiant le règlement de circulation – Avis de motion et dépôt du projet
 - e) Règlement n° 289-2 modifiant le règlement n° 289 concernant le règlement général de la bibliothèque – Avis de motion et dépôt de projet
 - f) Règlement n° 330 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments – Adoption
 - g) Règlement n° 331 sur la démolition d'immeubles – Adoption
 - h) Règlement n° 332 sur les dérogations mineures – Adoption
 - i) Règlement n° 278-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats n° 278 en ce qui a trait au comité de démolition, aux tarifs concernant les dérogations mineures et les demandes de modification réglementaire – Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
- b) Contrat de déneigement du stationnement du Centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines 2022-2023 – Octroi de contrat

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Abolition des frais de retard pour la bibliothèque

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
- b) Contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire 2022-2023 – Octroi du contrat

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Opération Nez rouge – Contribution
- b) Demande de subvention au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) – Axe coopération municipale pour la mise en place d'un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional

13- CORRESPONDANCE

- i) Demande des PME concernant le prochain budget des municipalités

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022 – ADOPTION

2022-11-138

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2022-11-139

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 5 octobre au 1^{er} novembre 2022 au montant de 44 992.68\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beuregard, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 octobre 2022 au 1^{er} novembre 2022 au montant de 44 992.68\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

i. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chap. E-2.2), les membres du Conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

ii. Budget de l'AIBR 2023 – Adoption

2022-11-140

CONSIDÉRANT qu'une copie du budget pour l'année 2023 de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE dudit budget et de transmettre une copie de la présente résolution à la Régie.

ADOPTÉE

iii. Approbation du budget 2023 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Quote-part supplémentaire 2022 - Adoption

2022-11-141

ATTENDU que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté une quote-part supplémentaire pour l'exercice financier 2022 ;

ATTENDU que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2023 ;

ATTENDU que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour les immobilisations 2023 ;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

ATTENDU que le montant des quotes-parts a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

ATTENDU que la quote-part supplémentaire de l'exercice financier 2022, le budget 2023 incluant les immobilisations doivent être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et résolu unanimement :

D'APPROUVER la quote-part supplémentaire de 2022, le budget et les immobilisations 2023 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 26 octobre 2022 .

ADOPTÉE

d) Règlement n° 292-3 modifiant le règlement de circulation – Avis de motion et dépôt du projet

2022-11-142

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beaugard, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 292-3 modifiant le règlement n° 292 concernant la circulation. Un projet de règlement est aussi déposé.

e) **Règlement n° 289-2 modifiant le règlement n° 289 concernant le règlement général de la bibliothèque - Avis de motion et dépôt du projet**

2022-11-143

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Valérie Beurivage Vincent qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le premier projet de règlement n° 289-2 concernant le règlement général de la bibliothèque de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

f) **Règlement n° 330 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments – Adoption**

2022-11-144

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 330 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE

g) **Règlement n° 331 sur la démolition d'immeubles – Adoption**

2022-11-145

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 331 sur la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE

h) **Règlement n° 332 sur les dérogations mineures – Adoption**

2022-11-146

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 332 sur les dérogations mineures.

ADOPTÉE

i) **Règlement n° 278-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats n° 278 en ce qui a trait au comité de démolition, aux tarifs concernant les dérogations mineures et les demandes de modification réglementaire – Adoption**

2022-11-147

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 278-3 modifiant le règlement concernant les permis et certificats n° 278 en ce qui a trait au comité de démolition, aux tarifs concernant les dérogations mineures et les demandes de modification réglementaire.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) **Rapport du représentant**

Monsieur Claude Lacasse mentionne que la Municipalité a fait remplacer plusieurs thermos au Centre communautaire.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Jacques mentionne que la police a émis 33 constats pour la vitesse durant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022 et il sensibilise la population à remplacer la pile des avertisseurs de fumée étant donné le changement d'heure dans la nuit du 5 au 6 novembre 2022.

7-VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard mentionne que le rang de la Petite Montée sera déneigé à partir de cet hiver. Considérant les forts vents et les rafales de neige, la Municipalité a fait installer des balises de sécurité pour le déneigeur sur ce rang.

b) Contrat de déneigement du stationnement du Centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines 2022-2023 – Octroi du contrat

2022-11-148

CONSIDÉRANT qu'un contrat de déneigement du stationnement du Centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines pour la saison 2022-2023 doit être conclu et signé ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a eu lieu du 11 au 25 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT la Municipalité a reçu une soumission ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais envers les soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT que la soumission doit comprendre tous les documents demandés sinon elle sera considérée comme non conforme et pourrait être rejetée pour cette raison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

DE REJETER la soumission pour le déneigement du stationnement du Centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines 2022-2023 ;

D'AUTORISER la directrice générale à solliciter un deuxième appel d'offres par invitation.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Claude Lacasse mentionne que la MRC Marguerite-d'Youville débutera l'entretien de la branche numéro 19 du cours d'eau Coderre le 16 novembre 2022. Les travaux se termineront le 16 décembre 2022.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Madame Valérie Beurivage Vincent mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Abolition des frais de retard pour la bibliothèque - Adoption

2022-11-149

CONSIDÉRANT que le comité de la bibliothèque a adressé une demande à la municipalité visant l'abolition des frais de retard de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library » né aux États-Unis ;

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques ;

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que la bibliothèque désire créer avec la communauté ;

CONSIDÉRANT que les montants à collecter représentent une source négligeable de revenus pour la bibliothèque, d'autant plus qu'il faut considérer les ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil autorise l'abolition des frais de retard pour la remise de livres à la bibliothèque.

QUE ce conseil autorise Madame Nicole Jacques, à transmettre une copie de la résolution au Réseau BIBLIO afin d'officialiser cette démarche.

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Mylène Gauthier mentionne qu'il aura un Marché de Noël le 3 décembre prochain à Calixa-Lavallée.

.

b) Contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire 2022-2023 – Octroi du contrat

2022-11-150

CONSIDÉRANT qu'un contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire pour la saison 2022-2023 doit être conclu et signé ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a eu lieu du 11 au 25 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT la Municipalité a reçu une soumission ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais envers les soumissionnaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

DE PAS ACCEPTER la soumission pour le déneigement et l'entretien de la patinoire pour la saison 2022-2023 ;

D'AUTORISER la directrice générale à solliciter un deuxième appel d'offres par invitation.

ADOPTÉE

12- AUTRES DOSSIERS

a) Opération Nez rouge – Contribution

2022-11-151

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée a accepté de verser une contribution à l'Opération Nez Rouge Contrecœur l'an dernier ;

CONSIDÉRANT l'importance des services rendus en matière de sécurité des citoyens au cours de cette opération annuelle sur tout le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et résolu à l'unanimité ;

DE VERSER à Opération Nez Rouge Contrecœur, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

b) Demande de subvention au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) – Axe coopération municipale pour la mise en place d'un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional

2022-11-152

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que la gestion documentaire est la structure d'une gestion efficace de tous les documents et informations d'un organisme, de la création à la destruction ou conservation permanente, en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT que depuis mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a profondément modifié l'organisation du travail avec l'arrivée du télétravail dans les organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle réalité a un impact sur la gestion documentaire et l'archivage ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) et l'ensemble de ses municipalités locales ont ciblé un besoin commun, soit celui de :

- permettre la structure, l'organisation et l'accès aux documents reçus ou créés par les employés, le tout à distance;
- permettre la structure, l'organisation et l'accès aux documents dans le respect des contraintes de confidentialité et de protection des renseignements personnels;
- structurer une masse documentaire numérique croissante et éparse ;
- réduire les investissements requis pour la mise en place de serveurs, la sauvegarde des données et des documents ainsi que pour l'achat de logiciels ;
- assurer la sécurité (accès et conservation) des dossiers et documents pour la continuité des activités des municipalités ;
- mitiger le risque de perte d'information ;
- permettre de répondre aux demandes d'accès à l'information avec facilité et dans un délai raisonnable.

CONSIDÉRANT que la MRC désire mettre en commun un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional pour répondre autant aux besoins de la MRC que de ses municipalités ;

CONSIDÉRANT que ledit projet nécessitera des investissements et des équipements ainsi qu'un développement d'outils de travail et de formation ;

CONSIDÉRANT que ce projet est souhaité par l'ensemble des municipalités locales membres de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et résolu unanimement :

D'APPROUVER le projet visant à mettre en place un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional (Projet) ;

D'ACCEPTER que la MRC de Marguerite-D'Youville soit responsable de la réalisation de ce projet ;

D'APPUYER la demande d'aide financière présentée par la MRC pour obtenir une aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

i) Demande des PME concernant le prochain budget des municipalités

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public. Il n'y a aucune question.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-11-153

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h13.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Anne Beauchemin
Directrice générale et Greffière-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Anne Beauchemin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Anne Beauchemin
Directrice générale et greffière-trésorière